

COMMSCOPE POLITIQUE

Catégorie : Chaîne d'approvisionnement

Sujet : Supplier Code of Conduct

DATE d'effet : 13 Mai 2011

PAGE (S): 5

I. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique établit un code de conduite pour les fournisseurs actuels et potentiels de CommScope.

II. L'INTENTION

CommScope s'engage à mener ses affaires de manière éthique, juridique et socialement responsable. CommScope attend de ses fournisseurs de partager cet engagement et, par conséquent, a établi ce Code de conduite des fournisseurs. Bien qu'il peut y avoir différents milieux culturels et juridiques applicables à ses fournisseurs, fournisseurs de CommScope doivent satisfaire aux exigences minimales suivantes afin de faire des affaires avec CommScope.

III. SUPPLIER CODE OF CONDUCT

Conformité aux lois, règlements et normes publiées

CommScope fournisseurs doivent respecter toutes les lois applicables, les codes ou règlements du pays, États et localités dans lesquels elles opèrent. Cela inclut, mais n'est pas limité à, les lois et règlements relatifs à la santé environnementale, au travail et de sécurité et les pratiques de travail. En outre, CommScope fournisseurs doivent exiger de leurs fournisseurs (y compris les agences de travail temporaire) de faire la même chose.

Pratiques commerciales éthiques

Fournisseurs effectuent leurs activités conformément à des normes élevées de comportement éthique et conformément aux règlements et lois applicables. Fournisseurs doivent se conformer à ces exigences dans chacun des domaines suivants :

- Les pratiques de commerce équitable. Fournisseurs doivent s'abstenir de soumissionner collusoires, fixation des prix, de discrimination par les prix ou d'autres pratiques commerciales déloyales en violation des lois antitrust.

Corruption, les pots-de-vin et les fraudes. Aucun fonds ou biens du fournisseur doivent être payés, prêtés ou autrement décaissés sous forme de pots-de-vin, « rebonds » ou autres versements destinés à influencer ou compromettre la conduite de CommScope, ses employés ou ses représentants.

- Pratiques corrompues étrangères agissent. Alors que les lois et les coutumes varient à travers le monde, fournisseurs doivent respecter les exigences juridiques étrangères et des lois qui s'appliquent aux opérations à l'étranger, y compris la Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis. La Foreign Corrupt Practices Act interdit généralement à donner quelque chose de valeur à des représentants du gouvernement, des partis politiques étrangers, des responsables du parti ou candidats pour le bureau aux fins d'obtenir ou de conserver des affaires.
- CommScope politiques et procédures. Fournisseurs doivent se conformer du CommScope politiques et procédures publiées, y compris, mais non limité à, les conflits d'intérêts, relations d'approvisionnement et autres dispositions pertinentes du Code d'éthique et de conduite des affaires, qui peut être trouvé à <http://www.commscope.com/company/eng/aboutus/corprespond/ethics/index.html>

Droits de propriété intellectuelle.

Fournisseurs doivent respecter les droits de propriété intellectuelle d'autrui, y compris CommScope, ses filiales et partenaires commerciaux. Les fournisseurs doivent prendre les mesures appropriées pour protéger et conserver les informations confidentielles et exclusives de CommScope et utilisent ces informations uniquement aux fins prévues pour une utilisation de CommScope. Fournisseurs doivent observer et respecter tous les brevets, marques et droits d'auteur de CommScope et se conformer à toutes les exigences quant à leur utilisation, telle qu'établie par CommScope. Fournisseurs ne transmettent pas de renseignements confidentiels ou exclusifs de CommScope via internet à moins que ces renseignements sont crypté conformément aux normes minimales établies par CommScope.

Pratiques environnementales

CommScope fournisseurs respectent toutes les lois et règlements environnementaux applicables à leurs opérations dans le monde entier. Cette conformité doit comporter, entre autres, les éléments suivants :

- Obtenir et conserver un permis environnementaux et dépôt en temps opportun des rapports requis
- Manipulation correcte et l'élimination des matières dangereuses
- Suivi, contrôle et le traitement des rejets générés par les activités

Hygiène et pratiques de sécurité

Fournisseurs de CommScope doivent fournir à leurs employés un environnement de travail sain et sécuritaire afin de prévenir les accidents et les atteintes à la santé résultant de, lié avec, ou survenant dans le cadre de travail ou à la suite de l'opération du fournisseur. Fournisseurs doivent, entre autres, fournir :

- Occupational health and safety training
- Un système des blessures et d'information de la maladie

- Exposition des travailleurs aux exigeant physiquement prolongée de tâches, y compris la manutention manuelle et soulever des charges lourdes, tâches de montage permanent et hautement répétitifs ou énergique est soient identifiés, évalués et contrôlés.
- Traitement médical et/ou l'indemnisation des travailleurs blessés ou malades, résultant du travail pour le fournisseur.
- L'exposition des travailleurs aux agents chimiques, biologiques et physiques doit être identifiés, évalués et contrôlés. Lorsque les risques ne peuvent être maîtrisés par des moyens techniques et administratifs, les travailleurs doivent être fournis avec des équipements de protection individuelle approprié.
- Machine sauvegarde et autres mesures de protection pour prévenir des blessures/maladies aux travailleurs
- Les travailleurs sont à fournir des installations propres et sans danger y compris toilettes propres, accès à l'eau potable et des installations de préparation et de conservation des aliments sanitaires.
- Dortoirs de travail fournis par les fournisseurs doivent être propres, sécuritaires et fournir des évacuations d'urgence, de chaleur adéquate et de ventilation et d'espace personnel raisonnable.

Pratiques du travail

CommScope attend de ses fournisseurs à adopter des pratiques de travail sonore et traiter leurs travailleurs équitablement conformément aux lois et réglementations locales. En outre, les fournisseurs doivent respecter les normes suivantes :

- Emploi librement choisi. Fournisseurs ne doivent pas utiliser une contrainte travail, que ce soit dans la forme du travail pénitentiaire, sous contrat de travail, bonded labor ou autrement.
- Sans travail des enfants. Fournisseurs sont conformes aux prescriptions et lois locales d'âge du travail minimales et n'emploie pas le travail des enfants.
- Salaires minimums. Fournisseurs doivent fournir des salaires ordinaires et heures supplémentaires et les avantages qui répondent ou dépassent les exigences légales.
- Heures de travail. Fournisseurs ne peut obliger les travailleurs à travailler plus que le nombre maximal d'heures de travail quotidien, défini par les lois locales.
- Pas sévère, le traitement inhumain ou abus. Fournisseurs doivent traiter chaque employé avec dignité et respect. En aucun cas les travailleurs du fournisseur doivent être soumis à des menaces de violence, les châtiments corporels, confinement ou autre forme de harcèlement physique, sexuelle, psychologique ou verbale ou d'abus.
- Pas de Discrimination. Fournisseurs n'exercent pas de discrimination dans ses pratiques d'emploi sur la base de la race, couleur, religion, sexe, âge, handicap physique, origine nationale, croyance ou toute autre base interdite par la Loi.
- Liberté d'Association. Fournisseurs doivent reconnaître et respecter les droits de ses travailleurs d'adhérer ou de s'abstenir d'adhérer à des associations de leur choix et le droit de négociation collective conformément aux lois du travail locales et pratiques établies.

Sanctions/terrorisme activités d'exportation

CommScope fournisseurs doivent respecter toutes les sanctions économiques ou des embargos commerciaux que les États-Unis ont adopté, si elles s'appliquent à des pays étrangers, politiques ou d'entités et de personnes étrangères en particulier.

Fournisseurs ne doivent pas, directement ou indirectement participer ou soutenir toute activité terroriste.

Ni fournisseurs, ni aucune de leurs sociétés affiliées, ni aucun dirigeant ou administrateur du fournisseur ou de leurs filiales, devraient figurer sur les listes des terroristes ou des organisations terroristes établies par le gouvernement des États-Unis ou de tout autre organisme national ou international, y compris mais sans s'y limiter : Specially Designated Nationals List (i) les États-Unis du ministère des finances, liste d'Exclusion terroriste (ii) du département d'État, (iii) la liste de l'ONU conformément au Conseil de sécurité de résolution 1390 (2002) et les paragraphes 4 (b) ou la résolution 1267 (1999) et 8C de la résolution 1333 (2000) et (iv) l'Article de liste de l'Union européenne (2 du règlement (CE) no 2580/2001 sur spécifiques restrictives mesures dirigées contre certaines personnes et entités en vue de la lutte contre le terrorisme.

Sollicitations par les fournisseurs

Tous les fournisseurs respectent toutes les directives de CommScope relatives à l'accès aux installations de CommScope, bureaux et départements et employés. Aucun fournisseur ne doit utiliser le système d'ordinateur de CommScope, y compris son site à internet et système de courrier électronique, pour but d'envoyer des messages électroniques non sollicités à la communauté de CommScope.

Fournisseurs doivent recevoir une autorisation préalable écrite de CommScope Supply Chain Management à organiser des foires commerciales, démontrer des produits, utiliser les ressources de CommScope (c.-à-d. les babillards) ou faire des appels non sollicités sur les départements de CommScope.

Surveillance et conformité

Fournisseurs procèdent aux vérifications et inspections pour s'assurer de leur conformité avec ce Code de conduite des fournisseurs et les exigences légales applicables. Si un fournisseur identifie les zones de non-conformité, le fournisseur s'engage à aviser le responsable d'achat de CommScope pertinentes quant à ses plans visant à remédier à cette non-conformité.

CommScope ou ses représentants peuvent engager dans les activités de surveillance afin de confirmer la conformité du fournisseur à ce Code de conduite des fournisseurs, y compris des inspections sur place des installations, l'utilisation de questionnaires, l'examen des informations publiquement disponibles ou autres mesures nécessaires pour évaluer le rendement du fournisseur.

N'importe quel fournisseur de CommScope ou CommScope employé qui a eu connaissance des violations de la présente politique est obligé de notifier de CommScope Supply Chain management. Basé sur l'évaluation des informations mises à la disposition de CommScope,



CommScope réserve le droit (en plus de tous les autres droits légaux et contractuels) pour disqualifier tout fournisseur potentiel ou de mettre fin à toute relation avec n'importe quel fournisseur actif avéré pour être en violation avec le fournisseur de Code de conduite sans responsabilité de CommScope.

IV. APPLICATION/EXCLUSIONS

Ce Code de conduite des fournisseurs est un état général des attentes de CommScope en ce qui concerne les fournisseurs. Cette politique ne devrait pas être lue au lieu de mais en plus des obligations du fournisseur telles qu'énoncées dans toute (i) demande de proposition ou autre sollicitation, (ii) les accords entre CommScope et le fournisseur. En cas de contradiction entre cette politique et toute sollicitation de CommScope, document ou accord applicable, les conditions de l'appel d'offres ou l'accord applicable prévaudront.

Aucunes exclusions ne s'appliquent à la présente politique.

C. RÉFÉRENCES

Politique : conflits d'intérêts et relations d'approvisionnement

Politique : CommScope Code d'Éthique et de déontologie

En foi de quoi, les soussignés ont causé ce Code de conduite des fournisseurs à exécuter par leurs agents autorisés à partir de la date et l'année d'abord écrite ci-dessus.

COMMSCOPE, INC., DE CAROLINE DU NORD

Par : _____

Nom : _____

Titre : _____

Date: _____

FOURNISSEUR

Par : _____

Nom : _____

Titre : _____

Date: _____